



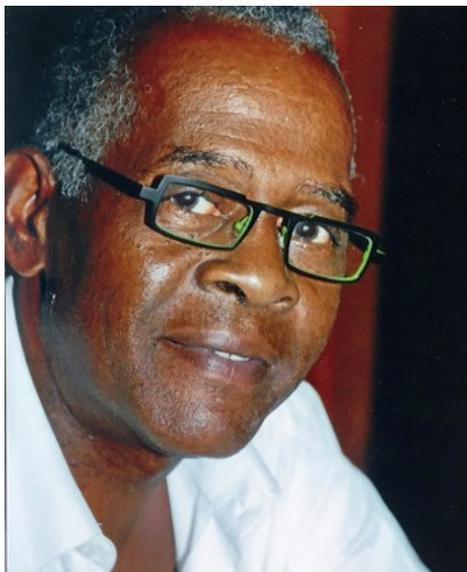
AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Là où la défense n'a plus la parole

**Rapport
d'activités 2017**

Me Joseph Sainte-Luce

Membre Fondateur d'ASF France



Notre Confrère et ami **Joseph Sainte Luce** nous a quittés ce mois de septembre 2017.

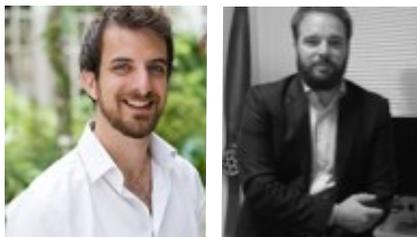
Tous ceux qui l'ont connu garderont l'image d'un homme distingué, discret jusqu'au mystère, mais toujours amical et bienveillant.

Joseph Sainte Luce était aussi un Avocat engagé, au Syndicat des Avocats de France d'abord puis à Avocats sans Frontières où il fut des tout premiers à partir au Rwanda en 1997.

Natif de Fort de France il fit ses études de droit à Toulouse, y prêtât serment en 1975 et y exerça jusqu'en 1982 où il rejoignit le Barreau de Fort de France.

Il est resté jusqu'à sa disparition membre de notre Association et, pour moi, un grand ami si attachant par sa fidélité et ses exceptionnelles qualités humaines.

François Cantier, Président d'Honneur de ASF France



Nous sommes heureux de vous adresser le rapport d'activité d'Avocats Sans Frontières France relatif à l'année écoulée.

Grace à ce document, vous pourrez de nouveau constater la vivacité d'action et d'engagement de notre organisation qui vient de fêter son vingtième anniversaire le 27 avril dernier. Que ce soit auprès des défenseurs des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, auprès des femmes et des enfants privés d'accès à la Justice au Tchad ou aux côtés des acteurs de la chaîne pénale au Mali, Avocats Sans Frontières France entretient la flamme de la promotion et la défense des droits de l'Homme grâce à l'engagement constant et sans faille de ses forces vives.

L'une des particularités de l'action d'Avocats Sans Frontières France en 2017 tient en la conduite et la réalisation, pour la première fois de son histoire, d'actions sur le territoire métropolitain aux côtés de celles et ceux qui, jetés sur les routes pour des considérations ethniques, religieuses ou politiques ont l'impérieux besoin d'un appui juridique pour faire valoir leurs droits. Au-delà des considérations humanistes, notre organisation assume dans cette situation d'urgence une nouvelle illustration de ce qui fonde son particularisme, à savoir la mise en œuvre d'actions par des praticiens du droit efficaces et opérationnels auprès de justiciables en proie à la violation de leurs droits fondamentaux.

Parce qu'il est nécessaire de continuer d'intervenir « là où la défense n'a plus la parole », cette année encore nous comptons sur le soutien de tous, de chacun et plus encore afin de poursuivre l'œuvre de celles et ceux qui, comme nous, placent la promotion et la défense des droits de l'Homme au-dessus des clivages et des débats partisans mais également au cœur de la conception d'un présent et d'un avenir indéfectiblement attachés aux idéaux nés il y a plus de deux siècles et portés depuis lors par toutes les femmes et les hommes de progrès.

Vincent FILLOLA et Julien POURQUIÉ KESSAS
Co-Présidents Avocats Sans Frontières France

SOMMAIRE

HOMMAGE	3
L'ÉDITO	5
UNE ONG INTERNATIONALE	7
L'ÉQUIPE ASF FRANCE	8
PROJETS ASF FRANCE	
Côte d'Ivoire	
« Promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme » (PRODEF)	10
Mali	
« Formation des avocats et des défenseurs des droits de l'Homme au Mali »	12
Mali	
« Programme de renforcement des capacités des Magistrats du Nord Mali » (PROCAMANO)	14
Nigeria	
« Lutte contre la torture » (PROCAT)	16
Tchad	
« Programme d'Assistance et d'accès au Droit pour les Enfants et les Femmes » (PADEF)	18
Cambodge	
« Province de Battambang : Accès au droit pour tous et défense des plus démunis »	20
France	
« Appui juridique aux migrants »	22
ASF NETWORK	24
ASF FRANCE & LA FRANCOPHONIE	25
FORMATIONS ASF FRANCE	26
ÉVÉNEMENTS ASF FRANCE	27
RAPPORT FINANCIER ASF FRANCE	28
ILS SOUTIENNENT ASF FRANCE	30
ASF FRANCE À BESOIN DE VOUS !	32

UNE ONG INTERNATIONALE

Avocats Sans Frontières France

est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1^{er} juillet 1901.

Avocats Sans Frontières France est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour objet :

- De contribuer à l'application effective des droits de l'Homme, universellement reconnus en assurant la défense de toute personne privée de recours à un avocat libre et indépendant.

- D'œuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective

- De défendre les avocats et défenseurs des droits de l'Homme victimes de menaces ou agressions de toute nature en raison de leur exercice professionnel.

A cet effet, elle use de tous les moyens qui sont à sa disposition et peut saisir toute institution nationale ou internationale, juridictionnelle ou non juridictionnelle, et intervenir devant elles, y compris à travers la constitution de partie civile devant les juridictions compétentes.

1992	Création du mouvement Avocats Sans Frontières en Belgique
1998	Création de Avocats Sans Frontières France (ASF France)
2004	ASF France obtient le statut consultatif auprès du Conseil Économique et Social de l'ONU
2005	Avril, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) accorde à ASF France le statut consultatif en reconnaissance de ses activités en partenariat avec les acteurs locaux de pays francophones. Septembre, ASF France est élue à la présidence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING) du volet « Droits de l'Homme » auprès de l'OIF
2008	ASF France fête ses 10 ans et lance l'Observatoire International des Avocats en partenariat avec le Conseil National des Barreaux, l'Ordre des Avocats de Paris, le Consejo <i>General de la Abogacía Española</i> et le <i>Consiglio Nazionale Forense</i>
2009	Mise en place du Réseau Avocats Sans Frontières - www.asf-network.org
2012	Obtention du statut consultatif auprès de l'Union Africaine
2014	ASF France est réélue à la présidence de la mission « Paix, démocratie et droits de l'Homme » de l'OIF
2016	Me François Cantier, représente en qualité de président d'ASF France, la société civile francophone au Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie
2017	Me Vincent Fillola et Me Julien Pourquoié Kessas sont élus co-Présidents ; Me François Cantier devient Président d'Honneur
2018	ASF France fête ses 20 ans

ÉQUIPE ASF FRANCE

LE BUREAU



**Julien
POURQUIE KESSAS**
Co-Président



Vincent FILLOLA
Co-Président



Matthieu BAGARD
Secrétaire



**Isabelle
SCHOENACKER ROSSI**
Trésorière

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Matthieu BAGARD** (Avocat au Barreau de Paris)
- **Françoise BASTIEN RABNER** (Magistrat)
- **Aude BREJON** (Doctorante à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas)
- **Guy DELOMEZ** (Avocat au Barreau de Cambrai)
- **Vincent FILLOLA** (Avocat au Barreau de Paris)
- **Pierre GOUZENNE** (Magistrat en retraite)
- **Joëlle GRANDCLEMENT** (Avocate au Barreau de Lyon)
- **Thérèse LEPRÊTRE** (Avocate au Barreau de Paris)
- **Ingrid METTON** (Avocate au Barreau de Paris)
- **Ivan PANEFF** (Avocat au Barreau de Paris)
- **Marie-Pierre POULAIN** (Avocate au Barreau de Paris)
- **Julien POURQUIE KESSAS** (Avocat au Barreau de Toulouse)
- **François ROGER** (Magistrat honoraire Toulouse)
- **Isabelle SCHOENACKER ROSSI** (Avocate au Barreau de Montauban)
- **Fabienne TRUSSES NAPROUS** (Avocate au Barreau de Tarbes)

L'ÉQUIPE SIÈGE

Assistant de direction :

Hélène ALBERTELLI

Arutin MURUDYAN (depuis oct. 2017)

Coordination générale :

Anne-Elisa ATTOUCHE

Julie RAZONGLES (depuis août 2017)

Chargés de communication :

Charlotte PARREAU

Geoffrey CONTARINI (depuis sept. 2017)

Gestion financière :

Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER

Chargées de projets :

Amélie CLARIGO

Agathe DUVIGNAU

Manon MANANA-LASU

PROJETS ASF FRANCE

CÔTE D'IVOIRE

PRODEF : « Promotion et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme »

DESRIPTIF

Actuellement dans une période post crise, où le climat d'insécurité est élevé, les défenseurs des droits de l'Homme (DDH) en Côte d'Ivoire sont victimes de menaces et d'intimidations. Face à cette situation problématique, la Côte d'Ivoire a adopté, le 20 juin 2014, la Loi n°2014-388 conduisant à renforcer les capacités et la protection des ONG de défense des droits humains, et en particulier des défenseurs des droits de l'Homme.

INFOS PRATIQUES

Date de lancement : Novembre 2016

Date de fin : Mai 2018

Zone d'intervention : Abidjan, Guiglo, Man, San-Pedro, Korhogo, Bouaké, Bondoukou, Boundiali, Abengourou et Daloa.

Coordinatrice projet : CLARIGO Amélie

Equipe terrain : AFFOUÉ Kouao, TOURE Ano, DEGROU Rogatienne et GADOU Ellysée

Référents pôle expertise : DURAND Isabelle, DJAMMEN NZEPA Ferdinand

Participants au projet : VILLAGEON Amélie, LOAS Colette , ASCIONE LE DREAU Constance , ZOGO Désirée, NAYRAL DE PUYBUSQUE Henri, BOUM Hermine, SCHOENACKER ROSSI Isabelle, KOUA Jeanne, GRANDCLEMENT Joëlle, BONHER Julie, LATAPIE Laurent, SECCI Marilyne, BAGARD Matthieu, LABORDE Michèle, GOLDBERG Nathalie, BARANGER Nicolas, TCHATAT Pélerine, DEUGOUÉ Raphaël, MARVILLE Thierry

Bailleurs : USAID, Fondation Un Monde Par Tous, Crédit Agricole

Partenaires et associés : AFJCI, CIDDH, Barreau de Côte d'Ivoire, ASF Côte d'Ivoire



OBJECTIFS

- **Permettre** aux ONG locales d'avoir une meilleure connaissance de leur champ d'intervention, de leurs limites ainsi que de leurs droits
- **Assurer une collaboration** entre les ONG locales de défense des droits humains pour une meilleure stratégie d'intervention
- **Former les ONG et associations locales** à la défense des personnes vulnérables
- **Apporter une aide judiciaire** aux défenseurs des droits humains victimes de violations de leurs droits

ACTIONS EN 2017

- Assistance judiciaire gratuite aux défenseurs victimes de violations
- Sensibilisation des acteurs dans la protection des défenseurs des droits humains
- Formations à l'intention des DDH destinées à renforcer leurs capacités à assurer leur protection et à défendre et protéger des personnes vulnérables
- Mise en réseau des défenseurs des droits de l'Homme et élaboration d'un plan d'urgence
- Mise en place d'un système d'alerte et de dénonciation des cas de violations des droits de l'homme à l'encontre des DDH



RÉALISATIONS EN 2017

- 184 participants sur 6 ateliers d'information et de diffusion de la loi portant protection et promotion aux défenseurs des droits humains
- 189 personnes ont participé à l'un des 10 ateliers de sensibilisation à l'intention des acteurs impliqués dans la protection des défenseurs des droits humains, notamment les officiers de police judiciaire, les magistrats et les avocats
- 6 formations à l'intention des défenseurs des droits de l'Homme sur les mécanismes et instruments internationaux destinés à leur protection pour un total de 150 participants
- Plusieurs campagnes de sensibilisation des autorités politiques sur la nécessité de collaborer avec les défenseurs des droits humains en favorisant la rencontre de 51 autorités différentes
- 80 émissions dont 78 radios et 2 télés ont été réalisées pour la visibilité du PRODEF et la diffusion du numéro d'alerte



PERSPECTIVES EN 2018

- Ateliers de formation à l'intention des défenseurs des droits humains sur les mécanismes et instruments internationaux destinés à leur protection
- Renforcement des capacités des défenseurs des droits humains sur leur rôle dans la défense et la protection des personnes vulnérables
- Mise en place de groupes de travail régionaux permanents pour une synergie d'action
- Participation à des émissions de radio et rencontres avec les autorités pour promouvoir le projet



PARTENAIRES

Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), Barreau de Côte d'Ivoire, Avocats Sans Frontières Côte d'Ivoire, avec le soutien financier de USAID, la Fondation Un Monde Par Tous, les coups de pouce solidaires du Crédit Agricole et le soutien matériel du Cabinet Allen & Overy



PROJETS ASF FRANCE

MALI

« Formation des avocats et des défenseurs des droits de l'Homme au Mali »

DESRIPTIF

En cette période de post-conflit, la réconciliation nationale et le renforcement de la démocratie requièrent la consolidation des savoirs et savoir-faire des acteurs de la société civile. Ce projet a pour but de constituer un vivier d'avocats formateurs expérimentés, avec de fortes compétences juridiques sur les instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et leur utilisation, et en mesure, sur le plan pédagogique, de transmettre leur savoir-faire.

INFOS PRATIQUES

Date de lancement : Avril 2017

Date de fin : Octobre 2017

Zone d'intervention : Bamako

Coordnatrice projet : DUVIGNAU Agathe

Equipe terrain : DAO Youssouf

Référents pôle expertise : BASTIEN-RABNER Françoise, NICOD Jean-Claude, ROGER François

Participants au projet : CANTIER Marie-José, BAREGUWERA Julien, GOUZENNE Pierre, GRANDCLEMENT Joëlle, ROUCHY Noëlie, RABESANDRATANA Elisabeth, BOUDOU Mathilde

Baillleurs : Conseil National des Barreaux (CNB), Ambassade de France au Mali

Partenaires : Avocats Sans Frontières Mali, Conseil National des Barreaux, Ordre des Avocats du Mali



OBJECTIFS

- **Assurer la diffusion et la mise en œuvre**, par les avocats, **des principes protecteurs des droits de l'homme** pour consolider l'Etat de droit, la démocratie et la paix ;
- **Former des avocats à l'utilisation des instruments juridiques internationaux** au profit des personnes vulnérables, aux procédures applicables devant les juridictions internationales et à la pédagogie.

ACTIONS EN 2017

- 3 missions de formation réalisées par des experts et bénévoles en coopération avec des formateurs d'ASF Mali et du Conseil National des Barreaux.



RÉALISATIONS EN 2017

- 3 modules de formations ont été dispensés : « Former pour motiver et mobiliser », « Ateliers de pratiques : renforcement et approfondissement », « Actions préparées par les stagiaires et accompagnées par les formateurs » ;
- 13 participants ont mis en pratique en milieu réel les techniques et ont été certifiés formateurs.



PARTENAIRES

Avocats Sans Frontières Mali, le Conseil National des Barreaux, avec le soutien financier de l'Ambassade de France au Mali



PROJETS ASF FRANCE

MALI

PROCAMANO :

« Programme de renforcement des capacités des Magistrats du Nord Mali »

DESRIPTIF

Le Mali a subi en 2012 et 2013 une crise multidimensionnelle ayant conduit à désaffecter les juridictions du Nord. Le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) français a confié à ASF France la mise en œuvre d'un projet destiné à lutter contre l'impunité et accompagner la restauration du service public dans le Nord du Mali. Si un effort d'organisation doit porter sur l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale, les Magistrats sont les éléments clés du processus pénal. Dans un contexte difficile d'insécurité et de pénurie d'effectifs, une action de formation continue, menée à l'échelle régionale, est essentielle pour permettre l'amélioration de la qualité et de la célérité de la justice souhaitée par les justiciables de ce territoire encore très meurtri par la crise.

INFOS PRATIQUES

Date de lancement : Avril 2017

Date de fin : Juillet 2018

Zone d'intervention : Bamako

Coordinatrice projet : DUVIGNAU Agathe

Equipe terrain : DAO Youssouf

Référents pôle expertise : BASTIEN-RABNER Françoise, NICOD Jean-Claude, ROGER François

Participants au projet : GOUZENNE Pierre, GRANDCLEMENT Joëlle, BAREGUWERA Julien, LEMONDE Marcel, HUYETTE Michel, ROUCHY Noëlie, BOUDOU Mathilde, RABESANDRATANA Elisabeth

Bailleurs : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)

Partenaires : Avocats Sans Frontières Mali, Institut National de Formation Judiciaire du Mali



OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de la justice pénale au Mali
- Renforcer les capacités fonctionnelles et transversales des magistrats du ressort de la Cour d'appel de Mopti

ACTIONS EN 2017

- 1 mission de lancement et 1 mission de suivi du projet ont permis de rencontrer les partenaires techniques et financier de la coopération internationale au Mali
- 3 missions de formation réalisées par des experts bénévoles en coopération avec des formateurs d'ASF Mali et de l'Institut National de Formation Judiciaire du Mali (INFJ)



RÉALISATIONS EN 2017

- 4 modules de formations ont été dispensés : « Justice pénale pour mineurs et personnes vulnérables », « Organisation générale d'une juridiction », « Le procès pénal, théorie et pratique » et « L'exercice des fonctions d'instruction et de parquet »
- 3 membres de l'INFJ se sont appropriés les méthodes de formation utilisées afin de composer un vivier de magistrats formateurs
- Tous les magistrats du ressort de la Cour d'Appel de Mopti ont été touchés par les formations

PERSPECTIVES EN 2018

- 3 modules de formation seront proposés et porteront sur « Ethique professionnelle et déontologie du Magistrat » (février 2018), « les Instruments Juridiques Internationaux » (avril 2018) et « Les crimes internationaux et les droits des victimes » (juin 2018)
- Mission de clôture du projet, prévue en juin 2018



PARTENAIRES

Avocats Sans Frontières Mali, INFJ avec le soutien financier de l'Ambassade de France au Mali



PROJETS ASF FRANCE

NIGÉRIA

PROCAT : « Lutte contre la torture »

DESRIPTIF

Bien que le Nigeria ait ratifié la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT) en 2001 et promu une loi interdisant les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants fin 2017, de nombreux obstacles s'opposent à son application effective. La torture est largement répandue au Nigeria et employée systématiquement par les forces de sécurité lors des interrogatoires. Cette pratique persiste, rendue possible notamment par une double insuffisance, celle de l'accès à la justice d'une part et de l'indemnisation des victimes d'autre part. Les violences policières, les détentions arbitraires ou abusives, les prononcés de peines cruelles ne sont contrecarrés ni par les avocats, ni par la population, qui est mal informée de ses droits, mal défendue et méfiante vis-à-vis des autorités judiciaires.

INFOS PRATIQUES

Date de lancement : Janvier 2017

Date de fin : Décembre 2017

Zone d'intervention : Kaduna, Enugu, Lagos

Coordinatrice projet : CLARIGO Amélie

Equipe terrain : UWANDU Angela

Référent pôle expertise : -

Participants au projet : -

Baillleurs : UNVFVT, Ambassade d'Allemagne, des Pays Bas et de France

Partenaires : NHRC, Access to Justice



OBJECTIFS DU PROJET

- **Contribuer à la réduction des actes de torture** tout au long de la chaîne judiciaire grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires et la sensibilisation de la population au Nigeria
- **Donner l'accès à la justice** pour les victimes d'actes de torture
- **Renforcer les connaissances et compétences des autorités judiciaires**, gouvernementales, médicales, des médias et des Organisations de la Société Civile (OSC) par rapport au respect des principes des droits humains et des lois contre la torture

ACTIONS EN 2017

- Défense gratuite des personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire (dans les états de Kaduna et Enugu)
- Formations à l'intention des professionnels du droit et de la médecine impliqués dans la lutte contre la torture, sur leur rôle dans l'obtention de preuves pour la constitution des dossiers
- Formations à l'intention des agences de sécurité, autorités gouvernementales, OSC et médias sur leur rôle dans la lutte contre la torture
- Actions de communication sur la visibilité des actes de torture afin de les réduire



RÉALISATIONS EN 2017

- 78 victimes de torture, dont 4 mineurs et 4 femmes, ont eu accès à la justice à travers le projet
- 6 personnes victimes de torture dans les années précédentes ont eu accès à la justice.
- Deux jugements ont permis la libération immédiate et inconditionnelle des victimes, déclarant que leur détention était illégale
- 2 sessions de formation ont été organisées pour les acteurs judiciaires dans les États d'Enugu et de Kaduna
- 2 sessions de formation ont été organisées pour les acteurs juridiques et médicaux dans les États d'Enugu et de Kaduna
- 40 acteurs judiciaires composés de juges, de magistrats, d'agents pénitentiaires, de policiers, de procureurs, d'organisations de la société civile et de média ont été formés aux principes de la convention des Nations unies contre la torture
- 36 membres de la profession juridique et médicale ont été formés sur le protocole d'Istanbul (loi anti-torture)
- 4 talk-shows radiophoniques ont été diffusés dans les États d'Enugu et de Kaduna pour sensibiliser la population générale sur la question de la torture.

PERSPECTIVES EN 2018

- Aide juridictionnelle gratuite aux personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire
- Formations à l'intention des professionnels du droit et de la médecine impliqués dans la lutte contre la torture, sur leur rôle dans l'obtention de preuves pour la constitution des dossiers
- Formations à l'intention des agences de sécurité, autorités gouvernementales, OSC et médias sur leur rôle dans lutte contre la torture
- Actions de communication sur la visibilité des actes de torture afin de les réduire
- Rencontre avec les autorités étatiques pour sensibiliser au respect des lois contre la torture



PARTENAIRES

- ♦ **La Commission Nationale des Droits de l'Homme (NHRC), avec le soutien financier du Fonds des Nations Unies pour les Victimes de Torture (UNVFVT).**



PROJETS ASF FRANCE

TCHAD

PADEF :

« Programme d'Assistance et d'accès au Droit pour les Enfants et les Femmes »

DESRIPTIF

Au Tchad, les centres de détention croulent sous la surpopulation carcérale, l'immense majorité des détenus est en attente de procès, n'a ni avocat, ni même parfois de dossier. L'état du système pénitentiaire, l'ignorance de leurs droits par les détenus, le manque de formation du corps judiciaire et la culture de l'impunité aggravent les conditions de vulnérabilité des femmes et des enfants régulièrement victimes de violations graves de leurs droits. En dehors du milieu carcéral, ils sont victimes de nombreuses discriminations et violences. L'absence de soutien psychologique, d'accompagnement social, économique ou d'assistance judiciaire font que ces femmes et ces enfants n'osent pas dénoncer les violences dont ils sont victimes.

INFOS PRATIQUES

Date de lancement : Décembre 2015

Date de fin : Décembre 2018

Zone d'intervention : Ndjamena, Abéché, Koumra

Coordinatrice projet : DUVIGNAU Agathe

Equipe terrain : NDJANDJO Patricia, MOGGAHOU Ngarodjilo

Référents pôle expertise : LEPRETRE Thérèse, LATAPIE Laurent, Jérôme BENSUSSAN

Participants au projet : Nathalie GOLDBERG, Fabienne TRUSSES, Marilyne SECCI, Hélène DIRIBARNE, Constance ASCIONE LE DREAU, Jean Pierre GETTI, Aurélie PUJO, Aude BREJON

Bailleurs : Délégation de l'Union Européenne au Tchad , Agence Française de développement

Partenaires : Association des Femmes Juristes au Tchad, Association Tchadienne de Promotion et de Défense des Droits de l'Homme



OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer au renforcement de l'Etat de droit et du système judiciaire au Tchad
- Contribuer à une meilleure prise en charge des femmes et des mineurs détenus
- Contribuer à la réduction des violences faites aux femmes et aux mineurs et défendre leurs droits

ACTIONS EN 2017

- 2 missions de bénévoles à N'Djaména et Abéché (février et mars)
- 2 missions de suivi financier et opérationnel du projet (janvier et septembre)
- Lancement de l'appel à projets auprès des associations tchadiennes pour le financement de 3 actions de proximité en faveur des femmes et des mineurs en détention ou victimes de violence.

RÉALISATIONS EN 2017



- 218 consultations juridiques réalisées en détention auprès des femmes et des mineurs
- 148 permanences juridiques, 132 permanences médicales et 37 permanences psychologiques dispensées aux femmes et mineurs victimes de violences
- 130 dossiers de femmes et de mineurs pris en charge par les avocats du projet
- 42 acteurs de la chaîne pénale formés aux principes de défense des femmes et mineurs détenus et victimes de violence
- 6 séances de causeries éducatives, 5 émissions de radio, 13 projections de films et 6 représentations théâtrales locales organisées pour sensibiliser la population tchadienne
- 3 tables-rondes ont réuni 26 acteurs de la chaîne pénale pour réfléchir aux moyens de rectifier les dysfonctionnements dans le système de protection des droits des femmes et des enfants
- 3 associations tchadiennes ont été subventionnées pour mettre en œuvre 3 projets à N'Djaména, Abéché et Koumra

PERSPECTIVES EN 2018

- Dans les 3 villes du projet, des consultations juridiques seront réalisées chaque mois et des consultations médicales, psychologiques et juridiques seront offertes aux femmes et mineurs victimes de violences
- Les femmes et mineurs privés de liberté et/ou victimes de violences le nécessitant bénéficieront d'une prise en charge par les avocats du projet dans le cadre de l'assistance judiciaire
- Diffusion d'émissions de radio, projections de films, représentations théâtrales et causeries éducatives pour sensibiliser la population et les autorités tchadiennes aux droits des femmes et des mineurs
- 5 sessions de formations de formateurs suivies de formations des acteurs de la chaîne pénale seront organisées, 5 tables rondes réuniront les autorités civiles, traditionnelles et judiciaires ainsi que des membres de la société civiles pour l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques
- 3 projets portés par des organisations locales seront mis en œuvre dans chacune des villes du projet



PARTENAIRES

Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT), Association Tchadienne pour la Promotion des Droits de l'Homme (ATPDH) et avec le soutien financier de l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement (AFD).



PROJETS ASF FRANCE

CAMBODGE

« Province de Battambang :
Accès au droit pour tous et défense des plus démunis »

DESRIPTIF

Au Cambodge et notamment à Battambang, les besoins en matière d'accès au droit et d'aide judiciaire sont une priorité. Ni les juridictions de province ni celles de Phnom Penh, la capitale, ne prévoient au sein de leurs locaux des permanences juridiques pour les justiciables les plus démunis. A cette difficulté générale, s'ajoute celle qui concerne les affaires criminelles qui nécessitent obligatoirement un avocat. Le faible nombre d'avocats disponibles dans la province handicape, et peut aller jusqu'à engendrer des retards dans le règlement des procédures et des prolongations de détention.

INFOS PRATIQUES

Date de lancement : Octobre 2015

Date de fin : Décembre 2017

Zone d'intervention : Battambang

Coordinatrice projet : DUVIGNAU Agathe

Equipe terrain : DOISY Magali, BRETON-ZIADA Romane, SUN Sary et BUN Rithy

Référent pôle expertise : ROGER François

Participants au projet : DIRIBARNE Hélène

Bailleurs : Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, Cabinet du Premier Ministre, Cabinet international DFDL, Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, Cabinet Betto Seraglino



OBJECTIFS DU PROJET

- Renforcer l'État de droit et favoriser l'accès au droit et à la justice pour les plus justiciables de la province de Battambang, notamment les plus démunis
- Améliorer la défense des accusés privés d'avocats, par manque de ressources, dans les affaires criminelles

ACTIONS EN 2017

- 1 mission de suivi et 1 mission de clôture du projet
- Ajout d'une activité supplémentaire au projet
- Développement d'un nouveau projet en faveur des femmes et des jeunes filles victimes de violences basées sur le genre dans la province de Battambang



RÉALISATIONS EN 2017

- Des permanences juridiques au sein du Tribunal et des conseils juridiques ont été offerts aux personnes dans le besoin à raison de 4 matinées par semaine – au total 77 citoyens de la province, dont 40 femmes, ont bénéficié de conseils juridiques gratuits et personnalisés ;
- Prise en charge de dossiers en matière pénale – les deux avocats du projet ont mis gratuitement leurs compétences au service de 319 accusés pour 218 dossiers reçus ;
- Ateliers de formation auprès d’organisation de la société civile – deux ateliers de formation ont permis à 50 professionnels de renforcer leurs capacités sur des thématiques spécifiques liées à leur exercice professionnel ;
- Ateliers communautaires de sensibilisation aux droits - 545 justiciables de la province, dont environ un tiers de femmes, ont participé à un total de 18 ateliers de sensibilisation aux droits



PARTENAIRES

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, Cabinet du Premier Ministre, Cabinet international DFDL, Ordre des avocats au Conseil d’État et à la Cour de Cassation, Cabinet Betto Seraglini



PROJETS ASF FRANCE

FRANCE

Permanences juridiques gratuites pour les demandeurs d'asile &

Soutien à SOS Méditerranée

DESSCRIPTIF

Un collectif d'avocats, membres d'Avocats Sans Frontières France, a décidé de mettre en place des permanences juridiques gratuites pour les demandeurs d'asile afin de les accompagner dans leur parcours de demande d'asile. L'accès au droit, au conseil et à l'information juridique reste le pilier de la protection des droits fondamentaux de cette population fragilisée.

INFOS PRATIQUES

Date de lancement : Septembre 2017

Date de fin : -

Zone d'intervention : Paris

Coordinatrice projet : CLARIGO Amélie

Equipe terrain : -

Référentes pôle expertise : METTON Ingrid , RIMALHO Aude

Participants au projet : MENARD Carole, BAGARD Matthieu, NORMA Julien, FILLOLA Vincent, MAUPEU Julie, NICOLET Domitille, PAGEAUT ZERMATI Karine, LAGRUE Marianne, MARTINEAU Christine, CLÉMENT Solène, RIVIÈRE Mélisande

Bailleurs : -

Partenaires : Mairie du X^{ème} Arrondissement de Paris



REGARDS SUR LES QUESTIONS MIGRATOIRES

Solidarité en Méditerranée - Approche juridique - Géopolitique européenne

AMPHITHÉÂTRE RAYNAUD DE LA FACULTÉ UT1



OBJECTIFS

- Assurer des permanences juridiques gratuites
- Contribuer au respect des droits fondamentaux de la personne humaine en organisant la prise en charge des migrants
- Organiser l'accès au droit et l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile
- Sensibiliser le public aux questions migratoires actuelles

ACTIONS EN 2017

- Mise en place de permanences permettant aux demandeurs d'asile d'obtenir toute l'aide dont ils ont besoin dans la construction de leur dossier
- Conférences - Débats
- Soutien juridique à SOS Méditerranée
- Mobilisation du réseau ASF et mise en place d'un groupe de travail pour les migrants victimes de torture ou réduits en esclavage en Lybie.



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Vous n'êtes pas seuls !



<http://avocatsansfrontieres-france.org> - pj10@avocatsansfrontieres-france.org

Avocats Sans Frontières France
Des avocats vous accompagnent dans vos démarches de demande d'asile.

Tous les vendredis de 10h30 à 17h30
à la Mairie du Xe Arrondissement de Paris,
72 rue du Faubourg Saint-Martin

 @ASFFrance 

RÉALISATIONS EN 2017

- Conférences - Débats sur la thématique migrants en collaboration avec SOS Méditerranée
- Soutien à SOS Méditerranée sur les questions juridiques
- Les permanences juridiques gratuites pour les demandeurs d'asile ont démarré en septembre 2017 et ont accueilli des dizaines de bénéficiaires grâce à la mobilisation d'avocats bénévoles assurant, tous les vendredis, ces permanences au sein des locaux de la Mairie du X^{ème} Arrondissement de Paris

PERSPECTIVES EN 2018

- Permanences juridiques qui continueront d'être réalisées à la Mairie du X^{ème} Arrondissement
- Organisation des événements autour des thématiques que ASF France défend (Journée Mondiale des réfugiés, Journée Internationale des droits de l'Homme, etc.)
- Organisation de conférences et débats dans les universités, les fac ou encore les différents événements autour des droits de l'Homme



PARTENAIRES

Mairie du X^{ème} Arrondissement et SOS Méditerranée



ASF NETWORK



« Renforcement et développement des organisations Avocats Sans Frontières »

Créé en 2009, le Réseau Avocats Sans Frontières vise au développement et au renforcement des associations ASF par un partage d'outils et d'expériences, une coordination des interventions et une meilleure visibilité des actions ASF au bénéfice des plus vulnérables.

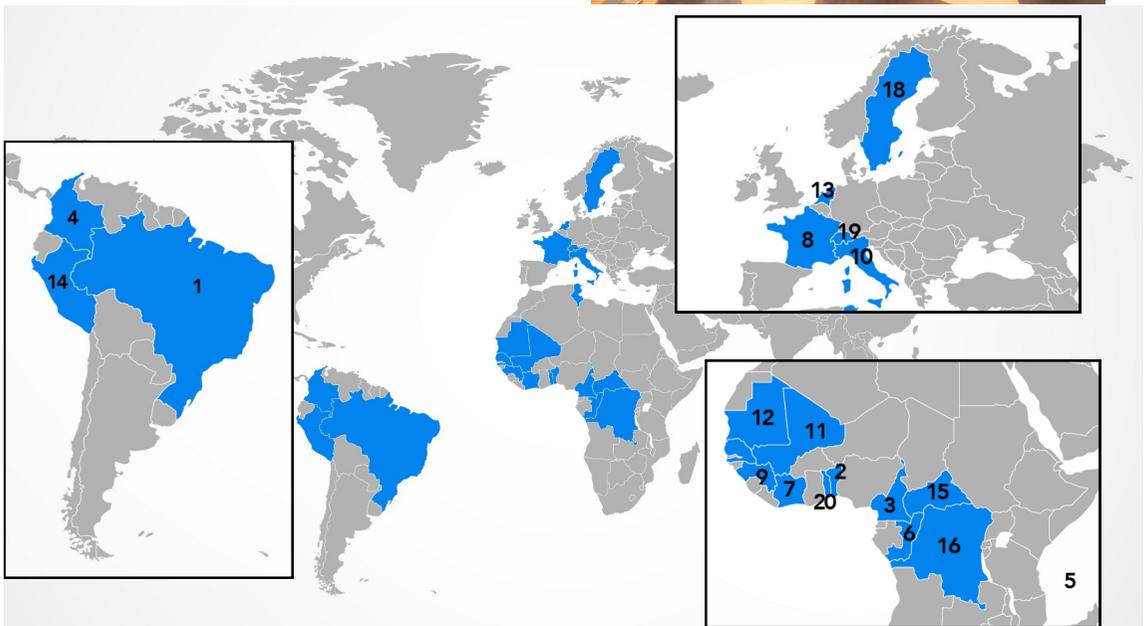
RÉALISATIONS A CE JOUR

Aujourd'hui 21 associations nationales font partie du Réseau ASF :

Brésil (1), Bénin (2), Cameroun (3), Colombie (4), Comores (5), Congo (6), Côte d'Ivoire (7), France (8), Guinée (9), Italie (10), Mali (11), Mauritanie (12), Pays-Bas (13), Pérou (14), République Centrafricaine (15), République Démocratique du Congo (16), Sénégal (17), Suède (18), Suisse (19), Togo (20) et Tunisie (21).

ACTIONS EN 2017

- Continuer nos actions de soutien auprès des avocats et des défenseurs des droits humains
- Développer des projets en partenariat avec les ASF du réseau
- Renforcer les capacités des organisations nationales



ASF FRANCE & LA FRANCOPHONIE



La francophonie, ce sont tout d'abord des femmes et des hommes qui partagent une langue commune, le français. Dès les premières décennies du XXe siècle, des francophones prennent conscience de l'existence d'un espace linguistique partagé, propice aux échanges et à l'enrichissement mutuel. Ils se sont constitués depuis en une multitude d'associations et regroupements dans le but de faire vivre la francophonie au jour le jour.

ACTIONS EN 2017

- Approfondir les relations entre les sociétés civiles des différents pays Francophones
- Œuvrer à des projets communs permettant des progrès effectifs de l'Etat de droit

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a souhaité que la société civile et ses organisations deviennent des partenaires de la Francophonie.

C'est ainsi qu'elle a labélisé un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales, dont ASF France, qui ont auprès d'elle un statut consultatif.

Ces organisations sont réparties en 4 groupes :

- A. Langue française, diversité culturelle et linguistique
- B. Paix, démocratie et droits de l'Homme
- C. Education, formation, enseignement supérieur et recherche
- D. Coopération économique, développement durable et solidarité. Dans la Mission Paix, Démocratie et Droits de l'Homme, où figure ASF France, se trouvent 24 OING. ASF France, en la personne de Me François Cantier a été élu à la Présidence des OING de cette mission.

RÉALISATIONS A CE JOUR

- Participation aux travaux sur les relations entre la société civile francophone et l'OIF
- Participation à la 10^{ème} Conférence des OING francophones, qui s'est déroulée du 2 au 4 novembre 2016 à Antananarivo, Madagascar. ASF France a organisé et animé une table ronde sur « la société civile francophone face au défi de la crise migratoire ».
- Participation au XVI^e Sommet de la Francophonie, où Me Cantier a représenté la Conférence des OING, lors du Sommet des Chefs d'Etat de la Francophonie, du Conseil Permanent de la Francophonie et de la Conférence Ministérielle de la Francophonie.



FORMATIONS ASF FRANCE

Outre son statut d'organisation de solidarité internationale, ASF France est déclarée comme organisme de formation par la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

ASF France est convaincue du caractère indispensable de l'outil de formation en tant qu'instrument de renforcement des capacités des praticiens.

L'association mène 2 types d'action de formation:

- A destination des praticiens locaux du droit et de la justice : ces actions font partie intégrante des programmes se déroulant dans chaque pays et permettent l'autonomisation des acteurs locaux
- Les praticiens intervenant dans les missions d'ASF France : tous les intervenants d'ASF France suivent une préparation à leur intervention incluant un cursus méthodologique et un cursus technique sur diverses thématiques du droit

Les formations d'ASF France peuvent être comptabilisées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), sont homologuées par le Conseil National des Barreaux et peuvent être prises en charge par le Fond Interprofessionnel de Formation des professionnels Libéraux (FIFPL) pour les avocats exerçant en France.

FORMATIONS EN 2017

Formation de formateurs - Fondamentaux

8 au 11 mars et 15 au 18 novembre

Instruments juridiques internationaux

6 au 8 avril

Formation de formateurs - Renforcement

21 au 23 septembre

Défense pénale internationale

22 et 23 septembre

Systèmes régionaux de protection des Droits de l'Homme

5 au 7 octobre

Place des victimes devant la CPI

1 et 2 décembre



7 modules, 9 formateurs, 56 participants

GROUPE FORMATION

Matthieu BAGARD, Nicolas BARANGER, Julien BAREGUWERA, Françoise BASTIEN-RABNER, Julie BOHNER, Aude BREJON, Marie-José CANTIER, Alejandra DELFIN, Henri DE PUYBUSQUE, Hélène DIRIBARNE, Ferdinand DJAMMEN NZEPA, Isabelle DURAND, Nathalie GOLDBERG, Christine MARTINEAU, Carole MENARD, Ingrid METTON, Marie-Pierre POULAIN, Julien POURQUIE KESSAS, Aude RIMAILHO, Fabienne TRUSSES, Amélie VILLAGEON.

ÉVÉNEMENTS ASF FRANCE



24 avril : Représentation de la troupe Les Micycles

En 2017, l'association Les Micycles a décidé de soutenir ASF France au travers une représentation pour laquelle les bénéfices réalisés ont été entièrement reversés à ASF France. Grâce à ce partenariat, ASF France a pu promouvoir ses actions et se faire connaître du public de l'association d'élèves-avocats dont l'objet est d'organiser des représentations théâtrales à visée caritative.



20 juin : Journée Mondiale pour les réfugiés



14 associations, dont ASF France, se sont rassemblées le mardi 20 juin 2017, de 18h à 22h, à Toulouse, pour célébrer avec le public la **Journée Mondiale des réfugiés**. Tous ceux qui souhaitent s'exprimer sur leur volonté de secourir et accueillir à Toulouse ont été invités à se joindre à ce rendez-vous militant et festif.



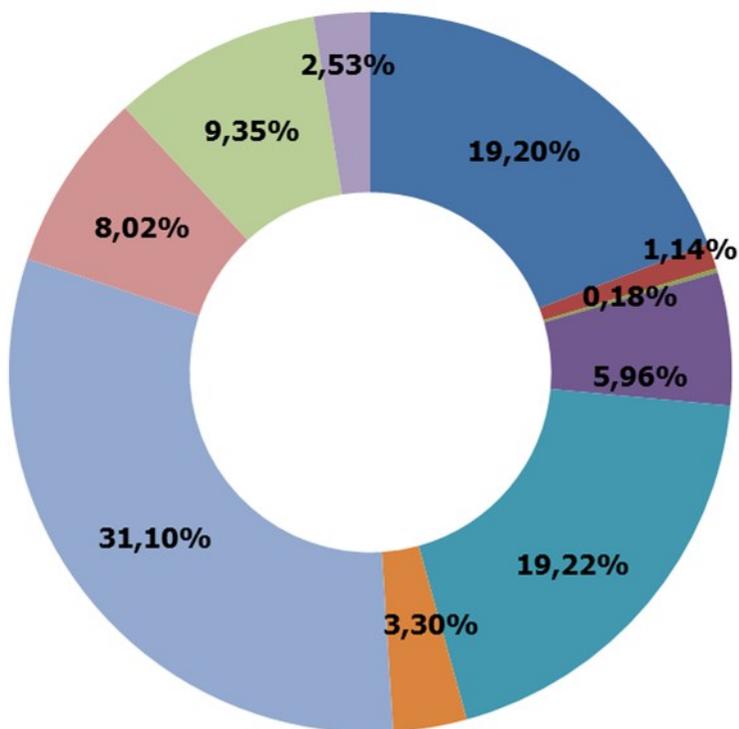
18 octobre : Convention Nationale des Avocats

La **Convention Nationale des Avocats** a réuni près de 6 000 participants du 18 au 21 octobre 2017 à Bordeaux avec pour thème, Économie, numérique et territoires : les nouvelles stratégies pour l'avocat. Durant cet événement, ASF France a officialisé son partenariat avec la BPCE qui propose une offre spéciale à destination des avocats : pour chaque compte ouvert par un avocat à la Banque Populaire, 80€ sont reversés à ASF France.



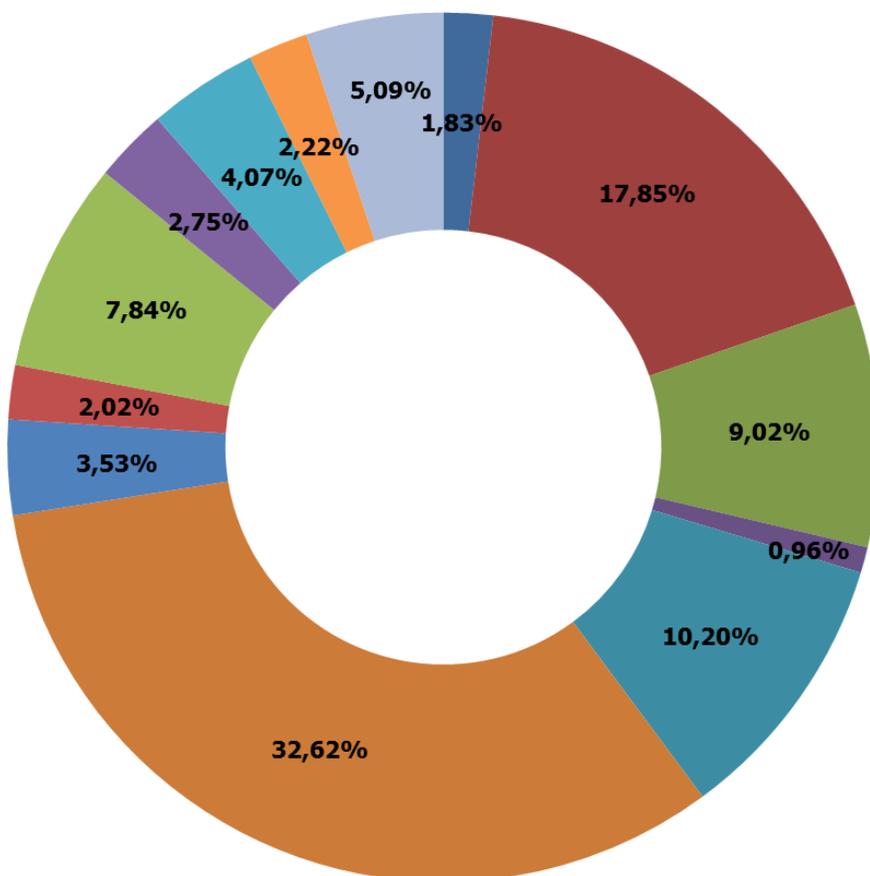
RAPPORT FINANCIER ASF FRANCE

Répartition des charges en 2017



- Frais Généraux
- Communication
- Formations ASF France
- Accès au Droit dans la province de Battambang au Cambodge
- Projet PADEF au Tchad
- Formation de Formateur au Mali
- Projet PRODEF en Côte d'Ivoire
- Projet PROCAMANO au Mali
- Projet ProCAT au Nigeria
- Restructuration ASF France

Bailleurs et financements 2017



- Formations ASF France
- Etat Français
- Barreaux Français
- Cotisations
- Dons
- Sponsoring / Mécénat
- Autres
- Communes
- Régions / Département
- Organismes privés & Fondations
- EUROPEAID
- Coopération Internationale
- Nations Unis

ILS SOUTIENNENT ASF FRANCE

BAILLEURS & PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



MEMBRES DE LA PLATEFORME DES DROITS DE L'HOMME



ILS SOUTIENNENT ASF FRANCE

SOUTIEN PRIVÉ & MÉCÉNAT



C L I F F O R D
C H A N C E



SCP CANTIER
& ASSOCIÉS



BARREAUX

Barreaux qui subventionnent ASF France :

BARREAU DU CONSEIL D'ÉTAT ET À LA COUR DE CASSATION - BARREAU D'ANGERS - BARREAU DE BASTIA - BARREAU DE BAYONNES - BARREAU DE BOURGES - BARREAU DE BRIVE - BARREAU DE CHARTRES - BARREAU DE CLERMONT FERRAND - BARREAU DE DIJON - BARREAU DE LA ROCHELLE ROCHEFORT - BARREAU DE MARSEILLE - BARREAU DE MONT-DE-MARSAN - BARREAU DE NANCY - BARREAU DE RENNES - BARREAU DE SAINT-MALO - BARREAU DE SEINE-SAINT-DENIS - BARREAU DE TOULOUSE - BARREAU DE VERSAILLES

Barreaux adhérents à ASF France :

BARREAU D'AGEN - BARREAU D'AIX EN PROVENCE - BARREAU D'ALBERTVILLE - BARREAU D'ALENCON - BARREAU DE BASTIA - BARREAU DE BESANCON - BARREAU DE BOULOGNE-SUR-MER - BARREAU DE CAEN - BARREAU DE CHALONS EN CHAMPAGNE - BARREAU DE COUTANCES-AVRANCHES - BARREAU DE L'AIN - BARREAU DE L'ESSONNE - BARREAU DE PERIGUEUX - BARREAU DE POITIERS - BARREAU DE QUIMPER - BARREAU DE SAINT-BRIEUC - BARREAU DE SAINT-MALO-DINAN - BARREAU DE TOURS - BARREAU DE VALENCIENNES - BARREAU DE VANNES - BARREAU DES PYRENEES ORIENTALES - BARREAU D'ORLEANS - BARREAU DU TARN ET GARONNE

ASF FRANCE À BESOIN DE VOUS !

Avocats Sans Frontières France est une association indépendante à but non lucratif dont les membres sont bénévoles ou volontaires.

VOS AVANTAGES FISCAUX

Vous pouvez ainsi déduire chacun de vos dons de votre impôt sur le revenu, si vous êtes un particulier, ou de votre impôt sur les sociétés, si vous êtes une entreprise.

IMPÔT SUR LE REVENU

- **66%** du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable
Votre don de **100 euros** = **34 euros** après réduction

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

- **60%** du montant de votre don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires
Votre don de **300 euros** = **120 euros** après la réduction

Envoyez vos dons à

Avocats Sans Frontières France
8 rue du Prieuré, 31000 Toulouse

ou

Faites dès maintenant vos dons en ligne
www.avocatsansfrontiere-france.org

Merci de soutenir Avocats Sans Frontières France !



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Là où la défense n'a plus la parole

ASF France agit depuis 1998

20 ANS



AVOCATS SANS FRONTIÈRES
France

Là où la défense n'a plus la parole

AVOCATS SANS FRONTIÈRES FRANCE

**8 RUE DU PRIEURÉ
31000 TOULOUSE**

+33 (0)5 34 31 17 83

INFO@AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG

WWW.AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG